



République Française
Département de la Loire
MAIRIE DE PANISSIERES

Décision 2026-001-MPG -Don au musée - Eres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20260209-D2026-001-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 10/02/2026

DECISION MUNICIPALE N°2026-001

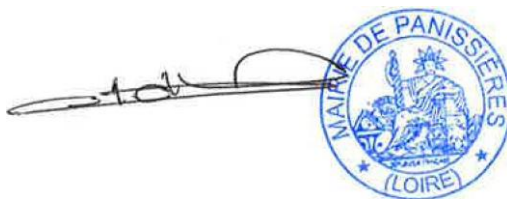
OBJET : Don au musée de l'entreprise Eres

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée à M Le Maire en date du 2 Juin 2020,
Vu la déclaration de don de l'entreprise Eres et le projet d'acte de donation transmis le 09 février 2026,
Le Maire de Panissières,

DECIDE

- 1) D'accepter le don en nature de l'entreprise Eres, société par actions simplifiée au capital de 100.120 euros, dont le siège social est situé 2 place Skanderbeg, 75019 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 114 179, représentée par Sophie WAINTRAUB, Directrice Générale ; don constitué des pièces suivantes pour un montant de 278,67 euros :
 - Un (1) caraco CARACOLE thème HERBIER Hiver 2023. Caraco, twill de soie stretch, galons. Prix de revient : 80,67 euros, état neuf.
 - Un (1) soutien-gorge PLAGE thème OISIVE Eté 2023. Triangle sans armatures, satin de soie stretch, couleur canisse, galons. Prix de revient : 46,01 euros, état neuf.
 - Une (1) culotte PAUSE thème OISIVE Eté 2023. Culotte taille haute, satin de soie, stretch, couleur canisse, galons. Prix de revient : 41,92 euros, état neuf.
 - Un (1) soutien-gorge SENTIMENT thème ROMANCE Hiver 2024. Triangle sans armatures, satin de soie stretch, imprimé romance, galons. Prix de revient : 59,04 euros, état neuf.
 - Un (1) tanga ETERNEL thème ROMANCE Hiver 2024. Tanga, satin de soie stretch, imprimé romance, galons. Prix de revient : 51,03 euros, état neuf.
- 2) D'intégrer ce don dans la collection du musée « l'aventure textile », anciennement dénommé musée de la cravate et du textile,
- 3) De délivrer à l'entreprise Eres, un reçu fiscal,
- 4) D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 09/02/2026,
Le Maire, Christian MOLLARD



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 10/02/2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.